

ENVIRONNEMENT Les canalisations sous surveillance

Cet été, divers accidents ont attiré l'attention sur le vieillissement des installations pétrochimiques françaises. Le gouvernement va préparer un amendement sur l'amélioration de la prévention des accidents pour la loi Grenelle 2 et doubler l'effectif dédié au contrôle. Une réforme de la législation applicable aux canalisations de transport doit entrer en vigueur avant mai 2010. L'âge moyen de ces canalisations en France est de 33 ans et de 44 ans pour les conduites d'hydrocarbures.